



# Capsule d'information

Dans le cadre de sa programmation spéciale pour l'année internationale de l'eau douce, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a pour mandat de sensibiliser la population sur l'usage responsable de l'eau potable.

**ADOPTÉZ LA BONNE CONDUITE D'EAU**, C'est s'assurer d'une eau de qualité en quantité.

Environ la moitié de l'eau consommée dans nos maisons est gaspillée, souvent à cause de fuites des robinets et des toilettes. Une toilette qui fuit peut gaspiller jusqu'à 400 000 litres par année, de quoi remplir une grande piscine creusée.

Adoptez la bonne conduite d'eau :

Détectez et réparez les fuites de la toilette. Versez un peu de colorant alimentaire dans le réservoir. Si l'eau de la cuvette se colore sans que vous ayez actionné la chasse d'eau, c'est qu'il y a fuite.

Pour informations : Conseil de l'environnement (418) 721-5711 ou [crebsl@globetrotter.net](mailto:crebsl@globetrotter.net)

-30-

Source : Luce Balthazar (418) 721-5711  
14 août 2003